

POSITIONNEMENT de la CSC-ENSEIGNEMENT

sur la note d'orientation du Gouvernement de FWB relative à la réforme systémique

- **de l'enseignement qualifiant,**
- **de l'enseignement de Promotion sociale**
- **et de la formation professionnelle**

Cette note a été présentée en conférence de presse avant une quelconque présentation officielle aux organisations syndicales, présentation qui n'a jamais eu lieu.

Le but de cette note est de réformer, à nouveau, l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle dans le but d'obtenir un taux d'insertion plus rapide, un niveau de qualification plus élevé. Pour ce faire, les gouvernements ont fait appel à APE¹ et la CSC-Enseignement a eu l'occasion d'expliquer en quoi ce choix était problématique.

Cette note associe les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française, mais faut-il encore rappeler que le Communauté française scolarise aussi les jeunes bruxellois ? Que cache cette volonté de précipitation concernant un public fragilisé : les jeunes relégués dans le qualifiant, les travailleurs sans emploi en reprise de formation, ... ?

Cette note précise qu'elle se base sur les travaux d'APE, notamment les scénarios pour lesquels nous avons été consultés mais dont nous n'avons pas pu prendre connaissance, mais aussi sur la DPR et la DPC ainsi que sur les travaux du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Si actuellement, nous faisons partie des acteurs du Comité du Pacte, nous restons critiques quant aux orientations prévues par la DPC et la DPR.

Orientation et structuration de la Réforme systémique de l'Enseignement qualifiant, de l'Enseignement de Promotion Sociale et de la formation professionnelle

La note d'orientation présente 14 domaines pour « améliorer » la formation qualifiante/professionnelle.

Centraliser au sein d'une instance intra-francophone peut sembler une bonne idée, mais comme déjà mentionné plus haut, les Bruxellois ne sont pas consultés. L'OFFA² a été choisie

¹ APE : Agir pour l'Enseignement : ASBL constituée de collaborateurs Mc Kinsey...

² OFFA : Office francophone de la formation en alternance

mais sans qu'on en connaisse la raison et sans expliquer les moyens qui seront accordés à cette instance pour pouvoir assurer ces nouvelles missions.

La CSC-Enseignement réaffirme que chaque jeune doit pouvoir choisir les études qu'il souhaite suivre et donc s'oppose à tout test d'orientation ou bilan de compétences proposés pour pouvoir poursuivre des études supérieures, d'autant plus que les gouvernements affirment vouloir mettre en place ces deux « évaluations » assez rapidement, alors que le Pacte n'aura pas encore pu démontrer ses effets.

La CSC-Enseignement s'oppose à toute forme d'adéquationnisme et donc ne comprend pas cette volonté de donner plus d'autorité au Pouvoir régulateur, quant à la gouvernance des options.

Le décret gouvernance n'a pas encore pu démontrer ses effets, pourquoi donc en changer les contours.

Donner plus d'autorité au Pouvoir régulateur, c'est aussi, à nouveau, passer outre les concertations entre les différents acteurs: fédérations de Pouvoirs organisateurs, organisations syndicales, représentants dans les Chambres Enseignement, secteurs, ...

La formation technique des enseignants et des formateurs est remise en question et les gouvernements proposent de la développer, tout en supprimant des moyens pour l'Institut de la Formation professionnelle continue en interréseau...

Développer l'alternance est répété depuis quelques années, mais attention à la définition que l'on donne de l'alternance. Le fait d'accompagner les jeunes vers l'emploi et de prévoir cet accompagnement au sein des établissements nous semble contraire à la visée de formation citoyenne neutre qui est au cœur de l'enseignement obligatoire.

De plus, cela présuppose que chaque jeune du qualifiant devra trouver un emploi dès la réussite (ou non) de son parcours scolaire, sans possibilité de suivre des études supérieures. Il est bon de rappeler que certains bacheliers sont professionnalisants, que les élèves du qualifiant représentent la majorité des élèves inscrits dans certaines sections du supérieur et que les compétences acquises grâce à leur parcours qualifiant leur permettent de réussir plus facilement ces bacheliers.

Nous sommes donc opposés à cette incursion au sein de nos écoles de cet « accompagnement vers l'emploi » parce que nous refusons tout adéquationnisme, nous rappelons que l'obtention d'un CESS pour tous est une de nos priorités et cette mesure risquerait de dépeupler certaines sections de l'enseignement supérieur.

Travailler à un cadre unique francophone de certifications commun à l'enseignement qualifiant, à la Promotion sociale et à la formation professionnelle, avec des évaluations externes communes, est évidemment un plus pour les jeunes. Il faudra voir au niveau de l'opérationnalisation comment cela sera développé. Pourquoi limiter cette certification commune au cadre francophone ? si ce n'est dans le cadre d'un repli identitaire et d'une volonté d'imposer un emploi dans un métier en pénurie en Wallonie à ces jeunes, sans se demander pour quelles raisons ces métiers sont « en pénurie ». On travaille sur les jeunes mais on ne remet pas en cause les entreprises... De plus, beaucoup de jeunes se trouvent dans des zones frontalières et donc profiteraient de cette « portabilité ».

Pour lutter contre le décrochage scolaire, à nouveau on ne propose pas de chercher les causes de ce décrochage mais on propose un échange automatique des données entre la

FWB et les Régions. Cette mesure, que nous avons fermement refusée lors des entretiens avec APE, est dangereuse : est-ce qu'elle fait partie du plan de lutte contre les chômeurs ? est-ce que le but est de « sortir » tous les jeunes majeurs de l'enseignement ? Les jeunes en décrochage n'ont-ils pas droit au respect de leurs données ? Et surtout n'est-ce pas un préjugé que de penser que tous les jeunes en décrochage se trouvent dans l'enseignement qualifiant ?

La mutualisation des équipements est un point que nous demandons depuis longtemps, dommage que cette mutualisation s'inscrive dans un cadre budgétaire maîtrisé, d'autant plus qu'on sait maintenant ce que signifie le cadre budgétaire maîtrisé pour ce gouvernement.

Le développement de l'alternance est annoncé depuis longtemps. Nous n'y sommes pas opposés si ce développement n'est pas synonyme de perte d'emplois et qu'il permet bien à chaque jeune d'obtenir son CESS. Le Gouvernement affirme que tout élève majeur de moins de 21 ans et à deux années d'études de la certification pourra également s'inscrire dans l'enseignement. Deux remarques par rapport à cette affirmation :

- tout d'abord, on parle de certifications et pas de CESS, on peut donc penser qu'il ne s'agit que d'un certificat de qualification ;
- et ensuite, dans les premières décisions du Gouvernement, on comprend que le jeune majeur doit cumuler les deux conditions (moins de 21 ans et être à deux ans de la certification) pour pouvoir rester dans l'enseignement.

Exclure tous ces jeunes fragilisés, dont le parcours a été chaotique et qui enfin ont trouvé un but est une honte ! C'est une mesure antisociale mais en plus, c'est reléguer les plus fragiles et leur bloquer un avenir.

es chiffres le montrent les chômeurs longue durée sont souvent des personnes avec une faible certification et là, on exclut certains jeunes qui n'auront même pas un CEB, des jeunes qui ne pourront pas recevoir la formation citoyenne liée à l'obtention du CESS, des jeunes qui ne développeront pas leur esprit critique et leur capacité d'apprendre à apprendre. Bref, laissons les pauvres où ils sont...

Dans ce renforcement de l'alternance, le gouvernement évoque aussi des stages renforcés dans toutes les formations qualifiantes. Un stage n'est pas un contrat de travail, il n'est pas question que les entreprises engagent des stagiaires non rémunérés. Dans le même temps, on propose un cadre incitatif pour les employeurs. De nouveau, des moyens publics sont « offerts » aux entreprises. Ces moyens publics devraient être investis dans l'enseignement, parce qu'investir dans l'enseignement, c'est investir dans la société, dans le futur. De plus, ces moyens ne sont pas conditionnés et profiteront à nouveau aux grandes entreprises.

Développer l'alternance dans l'enseignement supérieur pourrait être une bonne idée MAIS ce développement ne doit pas être synonymes de pertes d'emploi et surtout ne doit pas se limiter aux bacheliers et aux élèves qui viennent du qualifiant.

Pourquoi revoir le décret de 2016 alors qu'il n'a pas encore pu être appliqué complètement ?

Pourquoi ne pas évoquer les masters universitaires dans le cadre du développement de l'alternance ?

Concernant les quatre derniers domaines, on ne peut que se montrer réservé face aux propositions relatives au financement variable sur base d'indicateurs de réalisation ou de résultats. En effet, on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres et comment évaluer des résultats relatifs à une formation ? Est-ce qu'un jeune qui reçoit un contrat d'un an est un résultat positif alors qu'ensuite, il ne retrouvera peut-être plus de boulot. Renforcer la contribution du monde du travail pourrait sembler aller de soi, mais il ne faudrait pas que cela conduise à une forme de privatisation de l'enseignement.

Il nous semble plus opportun de définir pour chaque opérateur son champ de compétences plutôt qu'envisager un rapprochement et une fusion des opérateurs parce que nous sommes opposés à une quelconque régionalisation de l'enseignement qualifiant et parce que faut-il encore le rappeler la FWB prend en charge tous les francophones et pas uniquement les Wallons (parmi lesquels il y a aussi des jeunes germanophones).

Opérationnalisation

Cette note se déploiera sur les deux prochaines législatures. Quand on connaît la loyauté des partenaires actuels du gouvernement, cela laisse rêveur...

Désigner l'OFFA comme coupole intrafrancophone et lui attribuer des compétences supplémentaires et notamment le pilotage de l'enseignement qualifiant, de Promotion sociale et la formation professionnelle nous pose question : est-ce le début d'une régionalisation de certaines compétences ? avec quels moyens l'OFFA pourra-t-elle se développer ? pourquoi aussi rapidement (fin janvier 2025 ?) ? et surtout avec quels partenaires ? D'autant plus que dans les points B et C, on envisage les équipes chantiers et le Comité de Direction mais sans aucune mention des partenaires sociaux et en particulier des organisations syndicales...

Horizon temporel

On ne peut que constater que ces gouvernements souhaitent aller vite et sans concertation. Des mesures sont prises et vont être prises, elles vont impacter l'emploi dans l'enseignement (obligatoire, de Promotion sociale ou supérieur) mais on ne consulte pas les représentants de ces travailleurs. Cette note prétend avoir comme objectif une meilleure insertion professionnelle et dans le même temps, dans l'enseignement, secteur en forte pénurie, on va retirer l'emploi de certains membres du personnel alors qu'on prend des mesures soi-disant pour lutter contre cette pénurie d'enseignants.

La CSC-Enseignement rappelle qu'elle défend un emploi de qualité pour tous les membres du personnel de l'enseignement et qu'elle plaide pour un enseignement citoyen et émancipateur pour chaque jeune.

Les mesures annoncées dans cette note tiennent plus d'une idéologie qui oppose les riches et les pauvres, que d'une vraie politique économique.

Comme nous le répétons, l'enseignement, et les services publics, doit être refinancer. Investir dans l'enseignement, c'est investir dans le futur !